



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aveyron

Division des personnels et des moyens du 1^{er} degré
DIPeM

Affaire suivie par :

Frédéric GALVE

Stéphanie FONVIEILLE

Tél : 05 67 76 53 69

05 67 76 53 72

Mél : ia12-dipem1d-aveyron1@ac-toulouse.fr

ia12-dipem1d-aveyron4@ac-toulouse.fr

Rodez, le 24 février 2026

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron

à

279 Rue Pierre Carrère
12000 RODEZ

Mesdames les inspectrices, directrices académiques
des services de l'Éducation nationale

Messieurs les inspecteurs, directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement complémentaire par INEAT et EXEAT – rentrée scolaire 2026

Références : BOEN spécial n°5 du 31 octobre 2024 – Lignes directrices de gestion ministérielle relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande de sortie et d'intégration dans le département de l'Aveyron dans le cadre du mouvement complémentaire par INEAT et EXEAT au titre de la rentrée scolaire 2026.

Le mouvement complémentaire est réservé à tous les enseignants SAUF les professeurs des écoles stagiaires et les agents ayant obtenu un vœu lors de la phase informatique du mouvement interdépartemental.

Date limite de réception des demandes : 3 avril 2026

Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée, sauf s'ils correspondent à des circonstances exceptionnelles dûment justifiées ou à des mutations professionnelles imprévisibles.

I – Demandes d'EXEAT du département de l'Aveyron :

Les enseignants qui désirent quitter le département de l'Aveyron doivent adresser par mail à la DSDEN 12 – DIPeM (ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr), une demande d'EXEAT au moyen du formulaire dédié (cf. pièce jointe) précisant le motif de la demande et toutes pièces utiles à son appréciation.

Ils doivent, en parallèle, se renseigner auprès de la direction académique du département souhaité afin de connaître les modalités de dépôt du dossier d'INEAT.

Calendrier de la phase complémentaire du mouvement interdépartemental 2026

Opérations		Dates
Transmission des dossiers par les enseignants		Du lundi 16 mars au vendredi 3 avril 2026
Vague d'avis entre DSDEN	Date limite de réponse positive aux demandes d'exéats	Vendredi 12 juin 2026
	Date limite de réponse positive aux demandes d'ineats	Vendredi 26 juin 2026
Communication des résultats aux enseignants de la décision de l'IA-DASEN		A compter 29 juin 2026

II – Demandes d'INEAT dans le département de l'Aveyron :

Les enseignants qui souhaitent intégrer le département de l'Aveyron doivent déposer un dossier, **sous couvert de l'IA-DASEN de leur département d'origine**, comportant les pièces suivantes :

- une promesse d'EXEAT si la décision est prise ou différée;
- une fiche de synthèse délivrée par les services de la DSDEN d'origine ;
- la fiche de demande d'INEAT au moyen du formulaire dédié (cf. pièce jointe) et les pièces sollicitées.

Pièces à ajouter pour les demandes établies :

Au titre de rapprochement de conjoint :

- une photocopie du livret de famille (extrait de l'acte de mariage, le ou les extraits de naissance du ou des enfants) ;
- une copie de l'attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens du PACS, l'extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS et une attestation de déclaration commune certifiée par les services des impôts ou une copie du dernier avis d'imposition ;
- une attestation d'emploi du conjoint, datée de moins de trois mois, précisant la date de prise de fonctions en Aveyron ou dans un département limitrophe ;
- pour les professions libérales, une attestation d'inscription auprès de l'URSSAF, un justificatif d'immatriculation au RCS ou au répertoire des métiers ;
- pour les autoentrepreneurs, la déclaration RSI, l'avis d'impôt sur le revenu (catégorie BIC ou BNC) ;
- le cas échéant, une attestation récente d'inscription auprès de pôle emploi et une attestation de la dernière activité professionnelle du conjoint sur le département.

Au titre de l'autorité parentale conjointe :

- la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- la décision de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- la décision de justice et/ou le justificatif définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

Au titre du handicap :

- une attestation RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) de l'intéressé, de son conjoint ou d'un enfant reconnu handicapé ;
- tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie professionnelles de la personne handicapée.

Au titre d'une priorité médicale / sociale :

- le dossier médical sous pli confidentiel est à transmettre pour avis à la médecine statutaire du rectorat de l'académie de Toulouse :

*Rectorat de Toulouse
(mouvement complémentaire par ineat – exeat Aveyron)
SAMIS*

*75 rue Saint Roch CS 87 703 31077 Toulouse cedex 4
medecin@ac-toulouse.fr*



Dans ce cas, une copie du formulaire de demande devra être transmise par mail au service de la DIPEM (ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr) à la DSDEN de l'Aveyron.

- le dossier social sous pli confidentiel est à transmettre directement à :

*DSDEN de l'Aveyron
Division des personnels et des moyens du premier degré - DIPEM
279 rue Pierre Carrère
CS 13 117
12031 RODEZ Cedex 9*

Ce dossier sera transmis par la DIPEM à l'assistante sociale de la DSDEN de l'Aveyron.

Je vous prie de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des enseignants du premier degré de votre département.

Anne FAURIE-HERBERT